



REÇU A LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES-SOUS-LE-VENT
DATE
29 MAR 2012 80

DELIBERATION N° 09/2012 du 26 Mars 2012

**Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité,
pour l'exercice 2011, du Compte Administratif du Budget Annexe de la Cuisine Centrale
du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent**

En sa séance du 26 mars 2012, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2012 du 19 mars 2012, sous sa présidence, avec Monsieur David TIATIA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Annexe de la Cuisine Centrale du Maire de l'exercice 2011 ;
- Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2011 du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Où** la présentation et les explications du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1^{er} : Le Compte de Gestion de l'exercice 2011 du Trésorier des Iles-sous-le-vent fait apparaître les résultats suivants :

I - Section de Fonctionnement :

■ en recettes	:	61 380 130 Fcp./.
■ en dépenses	:	53 351 453 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2011	:	8 028 677 Fcp./.
résultat de l'exercice 2010 reporté	:	0 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	8 028 677 Fcp./.

II - Section d'Investissement :

■ en recettes	:	1 104 001 Fcp./.
■ en dépenses	:	388 106 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2011	:	715 895 Fcp./.
résultat de l'exercice 2010 reporté	:	0 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	715 895 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2011 (Excédent) de : 8 744 572 Fcp./.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix neuf (19) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

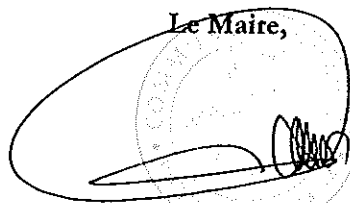
(19) : FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOVA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MATTERAI Richard, TIATIA David, LEMAIRE Gaston, OOPA Richard (+ procuration 1), TSING TIN Félix, FAATAUIRA Camille, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARIU Joël, TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TAI Tevanaa.


Un (01) est absent et représenté par procuration :

1 – HIRO Andréa a donné procuration à OOPA Richard

Huit (08) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges.

Le Maire,

Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents	: 19	Acte rendu exécutoire	
Votants	: 20 dont 1 pouvoir	après réception en Subdivision	
Abstentions	: 1	le	29 MARS 2012
Exprimés	: 19	et publication ou notification	
Votes pour	: 19	du	02 AVR. 2012
Votes contre	: 0		
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		Le Maire,	
			
		Félix FAATAU	



REÇU A LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES-SOUS-LE-VENT.
DATE
29 MAR. 2012 801

DELIBERATION N° 09/2012 du 26 Mars 2012

**Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité,
pour l'exercice 2011, du Compte Administratif du Budget Annexe de la Cuisine Centrale
du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent**

En sa séance du 26 mars 2012, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2012 du 19 mars 2012, sous sa présidence, avec Monsieur David TIATIA., secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Annexe de la Cuisine Centrale du Maire de l'exercice 2011 ;
- Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2011 du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1^{er} : Le Compte de Gestion de l'exercice 2011 du Trésorier des Iles-sous-le-vent fait apparaître les résultats suivants :

I - Section de Fonctionnement :

■ en recettes	:	61 380 130 Fcp./.
■ en dépenses	:	53 351 453 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2011	:	8 028 677 Fcp./.
résultat de l'exercice 2010 reporté	:	0 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	8 028 677 Fcp./.

II - Section d'Investissement :

■ en recettes	:	1 104 001 Fcp./.
■ en dépenses	:	388 106 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2011	:	715 895 Fcp./.
résultat de l'exercice 2010 reporté	:	0 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	715 895 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2011 (Excédent) de : 8 744 572 Fcp./.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix neuf (19) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

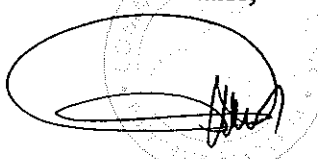
(19) : FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOVA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TIATIA David, LEMAIRE Gaston, OOPA Richard (+ procuration 1), TSING TIN Félix, FAATAUIRA Camille, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARIU Joël, TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TAI Tevanaa.

Un (01) est absent et représenté par procuration :


1 – HIRO Andréa a donné procuration à OOPA Richard

Huit (08) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, , HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges.

Le Maire,


Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 19	Acte rendu exécutoire
Votants : 20 dont 1 pouvoir	après réception en Subdivision
Abstentions : 1	le 29 MARS 2012
Exprimés : 19	et publication ou notification
Votes pour : 19	du 02 AVR. 2012
Votes contre : 0	Le Maire,
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	
	Félix FAATAU